

Publié dans: G. Ruffino, ed.: *Atti del XXI Congresso Internazionale di Linguistica e Filologia Romanza*, (Palermo, 18-24 settembre 1995): vol.2 *Morfologia e sintassi delle lingue romanze*, Niemeyer, Tübingen, 1998, 631-643.

Claude Muller

Université de Bordeaux-III

muller@montaigne.u-bordeaux.fr

Que, la subordination et l'inversion complexe.

1.Introduction.

Les analyses de la conjonction *que* sont souvent sommaires: les grammaires se contentent de dire que la conjonction introduit les subordonnées complétives: ce terme échappe ainsi à l'analyse fonctionnelle, puisque les subordonnées sont des catégories relevant de la vieille analyse logique. C'est généralement par la négative qu'on définit fonctionnellement la conjonction.

D'autre part, sa définition catégorielle, en synchronie du moins, qui la rapproche des connecteurs de la coordination, laisse à désirer: on a cherché à la rapprocher des prépositions (Emonds,1985, pour l'anglais), ou des relatifs conformément à son origine diachronique (Le Goffic,1992: un relatif qui représenterait toute la proposition; Estelle Moline, 1994), mais on ne peut décrire tous les emplois de cette façon.

Dans la direction de Tesnière, celle d'un translateur, on trouve le point de vue guillaumien selon lequel la conjonction *que* est un terme formant un nom à partir d'une proposition, mais ce point de vue a ses limites (cf.Annie Boone, 1994).

Je vais, dans ce qui suit, essayer de déterminer à différents niveaux les fonctions de la conjonction, et montrer pourquoi et comment cette marque peut être rapprochée de certains emplois de l'inversion du sujet clitique en français.

Je précise que je travaille dans un cadre théorique issu du transformationnalisme de Harris et non de Chomsky, et que j'envisage un énoncé comme l'aboutissement d'un processus dérivationnel qui combine plusieurs types de structure: grosso modo, un schéma énonciatif, simple ou complexe; une structure prédicative, c'est-à-dire l'agencement et la hiérarchisation des prédicats et de leurs arguments; une ou plusieurs structures syntagmatiques, dans lesquelles apparaissent les contraintes proprement grammaticales et dont l'aboutissement linéaire est l'énoncé.

Dans cette perspective, il y a des fonctions à différents niveaux:

-énonciatif: telle marque, au sens le plus général, permet une interprétation en termes d'acte de langage, ou bloque une telle interprétation.

-prédicatif: tel terme est le support d'une fonction de prédicat ou d'argument (en termes syntaxiques: d'opérateur ou actant).

-syntagmatique: telle marque permet la formation d'une unité complexe, ou construit l'identification d'un rôle prédicatif ou d'actant (articles, certaines prépositions, suffixes de cas entrent dans cette catégorie).

2. La fonction syntagmatique de *que*.

Considérons par exemple la hiérarchie des prédicats et de leurs arguments dans (1):

(1) *Paul affirme que Pierre ment*

Il n'y a en (1) aucune place dans cette hiérarchie pour *que*: le prédicat "affirme" a pour second argument le verbe "ment", ayant lui-même pour argument unique "Pierre". Une analyse plus précise de cet énoncé dirait que le verbe "mentir" est lui-même le prédicat de ce qu'on nomme le Temps, et c'est peut-être là la justification de la conjonction, puisque si ce complexe (de traits modaux, d'un élément proprement temporel et de marques d'accord) est absent ou neutralisé sous la forme de l'infinitif, *que* disparaît:

(2) *Paul affirme (*que) mentir*

On dira donc que la conjonction apparaît au niveau syntagmatique pour permettre au verbe associé à un temps "fini" qui est argument d'un autre terme d'être construit au niveau syntagmatique, (3) étant exclu (en français moderne):

(3)**Paul affirme Pierre ment*

Voilà déjà un rôle fonctionnel syntagmatique:

(I) La conjonction permet au verbe tensé argument d'avoir une fonction syntagmatique correspondant à sa fonction argumentale: cette fonction est associée au segment discontinu <que, V+Tps>.

On remarquera qu'on retrouve ici exactement la fonction initiale du relatif latin qui est devenu notre conjonction: ce relatif s'est imposé pour remédier à l'impossibilité de subordonner un verbe conjugué dans les relations complétives en bas-latin. Mais si la fonction est restée, le sémantisme a disparu: le *que* ne représente plus ni la phrase, ni même le verbe. Comment, alors, cette fonction a-t-elle pu rester inchangée? Il faut qu'un

lien étroit subsiste entre la conjonction et le verbe introduit, puisque la conjonction forme en quelque sorte un syntagme discontinu avec le verbe dépendant. Je supposerai que la conjonction, de son rôle initial de cataphore de la subordonnée, est devenue de façon plus abstraite, en se vidant de son sens de pronom, une marque du temps fini, donc qu'elle forme plus précisément avec le complexe de traits qu'on appelle Temps fini un constituant discontinu:

(II) La conjonction est un élément d'un constituant discontinu, <que...Tps>.

Cette description n'est pas en contradiction avec (I): le segment discontinu <que,Tps> doit se fondre au niveau syntagmatique avec un radical verbal actant. Elle indique cependant que c'est à cause de l'incapacité du Temps fini de fonctionner comme actant que la conjonction apparaît.

On inscrit alors la conjonction dans les relations grammaticales. D'une certaine façon, et sans pousser trop loin l'analogie, la conjonction est alors au Temps fini ce que l'article est au nom commun.

Ces propriétés expliqueront pourquoi la conjonction n'introduit pas les verbes à l'infinitif¹ -ce qui est vérifiable au-delà du français, puisque les infinitifs portugais, qui peuvent avoir un sujet et des marques d'accord, se construisent sans la conjonction équivalente, *que*.

Autre propriété: on sait qu'on a parfois vu dans le *que* des relatives une conjonction ayant reçu la fonction d'un pronom -ou, alternativement, un pronom cliticisé entré dans le paradigme de la conjonction, or les relatives à l'infinitif ne permettent pas l'occurrence de *que* (Kayne, 1975):

(4) *Je cherche quelqu'un à qui parler / ...*que photographeur*

Maintenant, si la conjonction est indispensable en français pour construire un verbe à temps fini subordonné, il faut aussi expliquer pourquoi elle n'apparaît pas toujours: simplement parce que son rôle fonctionnel peut être suppléé par les pronoms relatifs et interrogatifs, et parce que les autres conjonctions de subordination soit comportent *que*, soit sont remplaçables par *que* dans les coordinations de subordonnées; ces faits sont bien connus, et je m'abstiendrai donc d'insister.

Si la conjonction a une position syntagmatique d'occurrence propre, (et non la même que celle des relatifs-interrogatifs), cette position est "liée" à celle du pronom, permettant son absence; par exemple, dans:

(5) *Je sais quand Luc viendra*

on ne trouve généralement pas *que*, sauf dans le parler "populaire":...*quand que Luc viendra*.

La subordination s'effectue donc précisément par la rection, à partir du verbe principal ou d'un terme équivalent, de la position de la conjonction, notée C, occupée par *que* ou suppléée par un pronom comme en (5). De là, nos hypothèses (I) et (II) posent un lien (noté par la lettre (i)) entre la conjonction et le temps du verbe.

(6) *Je sais (i) (QU-: quand (i) (C: (e)(i)Luc viendra (i)...))*

Les liens représentés en (6) sont de nature différente, mais peu importe ici: je veux simplement représenter précisément la rection et le lien cataphorique supposé de C au verbe, sans chercher à les distinguer.

3.L'inversion complexe.

Quel lien la conjonction peut-elle avoir avec l'inversion complexe? Précisons d'abord ce terme: il représente en principe la structure formée par la suite du sujet nominal et du verbe auquel se suffixe le pronom sujet; il y a des cas où seul le pronom postposé peut apparaître, mais dans ce qui suit je ne distinguerai pas l'inversion complexe de l'inversion simple du clitique sujet, suivant en cela Korzen:

(7) *Quand Luc viendra-t-il?*

Pour un ensemble de raisons à la fois formelles, distributionnelles, et de typologie, on a proposé récemment dans la théorie chomskyenne l'analyse suivante: le verbe et son sujet suffixé seraient dans la position C, donc dans la position de conjonction. Il faut alors que le sujet nominal et le pronom interrogatif occupent tous deux une position antérieure (il s'agit d'une position de spécifieur, dédoublée pour la circonstance):

(8) *Spéc,C: quand (Spéc,C: Luc (C: viendra-t-il (NP: (e).....V+Tps: (e)...))*

(analyse de Rizzi et Roberts, adoptée par Anne Zribi-Hertz,1994); grosso modo, le verbe tensé, "viendra", acquiert son suffixe en se déplaçant au-delà du nom sujet; ce dernier est également déplacé de sa position d'occurrence habituelle.

Le lien avec la conjonction est donc soit l'occupation de la position d'occurrence C par *que*, (ou son contrôle par un terme équivalent fonctionnellement) soit l'occupation de cette même position par le verbe tensé avec clitique sujet postposé.

Je me contenterai de signaler les deux arguments majeurs généralement avancés pour cette analyse:

-l'inversion complexe n'affecte pas les subordonnées: cf. (6), et (9):

(9) **Je me demande quand Luc viendra-t-il*

-et un argument basé sur la typologie des langues: dans de nombreuses langues indo-européennes, le verbe conjugué non subordonné se place avant le sujet nominal dans ce type de contextes; d'une part, la seule position catégorielle disponible là est la position C; d'autre part, ce mouvement n'est pas disponible dans les subordonnées. La solution de Rizzi et Roberts est donc simple: si le verbe ne se déplace pas au-delà du sujet dans les subordonnées, c'est que la conjonction l'en empêche, et la meilleure raison qu'on puisse imaginer, c'est qu'elle occupe la position qui devrait être celle du verbe inversé.

En (9), la position C est "contrôlée" par la rection à partir du verbe principal et le verbe doit rester en place. Ne se déplaçant pas, il ne peut s'attacher le pronom sujet comme suffixe. Le sujet reste également dans sa position normale.

Je précise que cette analyse ne s'applique pas à l'inversion du sujet nominal que l'on trouve aussi bien en subordonnée qu'en principale²:

(10) *Je me demande quand viendra Luc/...quand Luc viendra*

Par contre, elle s'appliquera aussi bien à l'inversion simple du pronom sujet (dans les incises ou la construction avec *que* interrogatif, et dans des constructions plus ou moins figées syntaxiquement).

L'un de ses principaux mérites et aussi son principal défaut, c'est qu'elle correspond assez bien à l'ancien français, à l'époque où le pronom sujet avait le même paradigme d'occurrence que le nom. La syntaxe actuelle du pronom sujet (si on met à part sa cliticisation sur le verbe) est effectivement identique en apparence à celle de l'ancien français; on pouvait dire comme aujourd'hui:

(11) *Que sont-ils devenus?*

mais aussi:

(12) *Que sont mi amis devenu? (Rutebeuf, 12ème siècle)*

Je supposerai que le français a développé l'inversion complexe³, non à partir de l'antéposition du verbe au-delà du sujet nominal, mais parce que la cliticisation du pronom sujet a créé un second paradigme, pronominal, entre le nom et le verbe (cf. Muller, 1984); le mécanisme d'antéposition reste alors le même qu'en ancien français, ou en allemand, sous la forme générale (II) qu'on définira à partir du prototype de l'inversion interrogative (sans que cela signifie que cette construction s'y limite):

(III) Inversion de type interrogatif: déplacer le verbe conjugué à gauche du premier terme sujet.

En français:

(13) *Quand Luc (il) viendra* -----> *Quand Luc viendra-t-il* (V+Tps: (e))

Ainsi, le verbe vient se placer devant la particule sujet, permettant son maintien, en même temps que celui du nom sujet s'il y en a un. C'est également ce qui se passe apparemment avec certains dialectes italiens; le français (standard) a de plus développé des règles qui, en l'absence d'inversion et donc de suffixation du clitique sujet, suppriment la redondance des deux sujets.

La position intermédiaire d'occurrence pourrait être une position Agreement, "Accord", si on admet l'analyse de Pollock, 1989, adoptée ensuite par Chomsky. Le français aurait là un élément morphologique "consistant" qui suffirait à empêcher que le verbe se déplace au delà du sujet nominal, jusqu'à la position C.

J'imaginerai que c'est bien ainsi que les choses se passent; cependant pour décrire le fait que la subordination bloque l'inversion, on ne dispose plus de l'explication par l'occupation de la position d'accueil. Si on suppose un principe comme (II) ci-dessus, ce n'est pas nécessaire: la coindiciation de la position de conjonction et de celle du Temps, donc du verbe conjugué, formant un constituant discontinu, permet de bloquer le déplacement du verbe vers une position intermédiaire soit du fait de la conjonction, soit du fait de la chaîne de rection utilisant un équivalent fonctionnel, comme les pronoms interrogatifs dans l'interrogation indirecte.

On supposera donc (IV):

(IV) L'inversion complexe dépend de la position C; elle est impossible si cette position contient la conjonction, ou transmet un indice de rection.

Cette description assez informelle montre qu'il y a apparemment distribution complémentaire entre *que* et la possibilité de l'inversion complexe, deux phénomènes syntaxiques fort différents pourtant, mais impliquant la même position stratégique, la position C en tête de la proposition.

Pourtant, on va voir qu'il y a des points communs dans les emplois de la conjonction et de l'inversion complexe. Pour les comprendre, on va d'abord examiner les rôles énonciatifs de l'une et l'autre construction.

4. La fonction énonciative de *que*.

Le verbe conjugué à l'indicatif complété de ses arguments permet de construire des énoncés déclaratifs (assertion positive ou négative) ou interrogatifs, il est donc par sa forme et sa position le signe de ces principales modalités énonciatives.

La conjonction *que* modifie le fonctionnement énonciatif du verbe conjugué: l'assertion (directe) devient exclue en français⁴.

C'est à cette fonction énonciative de la conjonction qu'il faut sans doute rapporter le figement de l'ordre pronom sujet/verbe conjugué en français. Un autre aspect du rôle énonciatif de *que* apparaît dans le mode verbal: dans la phrase indépendante, en français moderne, il faut avoir l'indicatif (le conditionnel en fait partie; l'impératif est une forme à part, n'ayant pas la structure basique sujet/verbe); le subjonctif sans conjonction est soit archaïque, soit idiomatique. Par contre, avec *que*, le subjonctif redevient un mode utilisable, en alternance avec l'indicatif. Or le subjonctif est également, au niveau de la variation des marques dans la morphologie verbale, un signe de la non assertion du verbe en tant qu'entité autonome⁵. Cette valeur, sur laquelle pouvait jouer l'ancien français pour construire des indépendantes sans conjonction au subjonctif, ne suffit pas aujourd'hui: en français moderne, et cela confirme notre hypothèse sur le lien unissant la position C et le complexe du temps verbal, l'occurrence du subjonctif est liée à celle de la marque *que* dans la position C.

On a donc les constituants discontinus suivants:

<C: Ø, Tps: Indicatif+temps> / <C: *que*, Tps: Subjonctif / Indicatif +temps>

et on peut supposer qu'avec la conjonction *que* ou l'équivalent, c'est l'indicatif qui est réintroduit contextuellement, à partir du terme recteur, verbe ou pronom interrogatif.

Hors contexte, ce qu'on trouve de façon naturelle⁶, c'est le couple <que, Subjonctif>.

On supposera donc ce qui suit:

(V) Si C contient la conjonction, et en l'absence de tout contexte, le Temps lié est au subjonctif. L'indicatif est réintroduit par accord avec la principale, ou sinon, pour exprimer un présupposé qui doit s'appuyer sur un contexte.

(VI) Le constituant <C: que, Tps: Subj+temps> a pour fonction énonciative d'annuler la modalité d'assertion attachée au Temps fini.

La place est ainsi faite à un fonctionnement non subordonné (au sens actanciel) de la suite *que*+verbe: le rôle fonctionnel de marqueur d'enchâssement du Temps n'étant pas le seul assumé par *que*.

D'où l'hypothèse VII:

(VII) Le choix de la conjonction est motivé, soit par la nécessité de construire un verbe tensé argument au niveau syntagmatique, soit par la nécessité de priver le verbe tensé de son rôle de support d'une modalité énonciative d'assertion ou d'interrogation.

Le rôle énonciatif de *que* permet de nombreux emplois hors de la construction argumentale; dans la liste des emplois ci-dessous, les emplois 3 et 4 résultent de ce rôle énonciatif, découplé du rôle grammatical; la valeur particulière d'ordre, de souhait ou de permission des emplois sans contexte (emploi 4) est due, selon nous, à un réinvestissement sémantique par défaut d'autres significations contextuelles attribuables à la perte de la signification d'une assertion.

(VIII) Emplois de la conjonction *que*:

(1) Construire un verbe dépendant au niveau syntagmatique; a) par rection: complétives, etc...

b) par dépendance immédiate:

-ADV que V: *Heureusement qu'il est venu/ Vivement qu'il vienne*

-QU- que V: *Où qu'il est?* (pop)

-incises (pop):

"bonjour", qu'il me dit...

(2) Terme évoqué, en structure disloquée: *Qu'il est venu, nous le savons tous/ Qu'il ait menti, c'est évident*

(3) Membre d'un schème syntaxique à corrélation: *Que cela plaise ou non, nous le ferons. Qu'il parle, et tous obéissent.*

(4) Emplois isolés:

Qu'il vienne!

5. La fonction énonciative de l'inversion complexe.

Nous sommes cette fois dans la situation où C est libre; sans plus, la phrase sera déclarative, assertion ou négation, et le verbe reste à l'indicatif. La modification de l'ordre de la relation sujet-verbe peut cependant entraîner une modification de l'interprétation énonciative. En français, c'est l'inversion complexe qui joue ce rôle. Comme souvent, on a eu tendance à y attacher le sens que prend son emploi hors contexte le plus fréquent: l'interrogation. On supposera, avec Suzanne Allaire, qu'il s'agit de façon plus abstraite et plus générale, de noter l'incomplétude verbale: "son rôle fondamental est celui d'un indice de la dépendance verbale"(p474).

Encore faut-il préciser sur quel plan il y a dépendance: sur le plan prédicatif/argumental ou sur le plan énonciatif? Cela n'est certainement pas sur le seul plan prédicatif/argumental en français moderne. Il semble bien que la réduction considérable des contextes à inversion du pronom sujet à partir du moyen-français soit due à la spécialisation de cette construction dans le domaine énonciatif, comme moyen de suspendre l'assertion. Mais l'incomplétude énonciative trouve ici un complément dans la mise en place, en tête de la phrase, d'un terme qui lui donne une interprétation, et ce terme est généralement un prédicat dont le verbe tensé est argument. Il y a donc une incidence de cette construction sur le plan de la hiérarchisation prédicative, mais cette dépendance n'aboutit jamais à la mise à l'extérieur du domaine verbal du prédicat-recteur: il n'y a pas subordination. Au contraire, l'inversion du sujet clitique soude étroitement la proposition verbale au premier terme de l'énoncé. D'autre part, sur le plan de l'interprétation énonciative, il y a plutôt incomplétude qu'annulation de la modalisation autonome du noyau verbal, selon le schéma ci-dessous:

(IX) X / que V vs.: X / V-il

Les caractères soulignés notent les termes porteurs de la modalisation énonciative autonome, et la barre note la hiérarchisation prédicative.

Ainsi, l'inversion complexe peut opérer, dans les structures non subordonnées, une suspension de l'assertion qui l'apparente au fonctionnement du complexe <que, subjonctif>. Comme les emplois isolés de que+Subjonctif listés ci-dessus en VIII,4, le sens interrogatif de l'inversion complexe pourrait être une interprétation par défaut de l'incomplétude énonciative⁷.

Examinons maintenant la liste des emplois de l'inversion complexe:

(X) Emplois de IC

(1) Construire un complément énonciatif à un terme en tête

(a) Questions partielles

Quand Luc viendra-t-il?

(b) Adverbes modalisateurs de l'assertion:

(1) type: *Peut-être Luc viendra-t-il*

(2) type: *Difficilement obtiendra-t-on satisfaction*

(3) type: *On n'a pas réussi, du moins a-t-on essayé*

(c) Incises (inversion simple):

"bonjour", dit-il...

(2) Emploi isolé: question totale.

(3) Emplois en corrélation:

A peine Jean était-il arrivé, que Marie partait

Jean dit-il quelque chose, que tous affirment le contraire

Si on admet que (2) est une extension des emplois (1), on constate que la structure privilégiée de l'inversion complexe est la structure *X...V-il*, qu'on interprétera de la façon suivante:

(XI) Dans les structures *X...V-il* du français moderne, l'incomplétude énonciative du noyau propositionnel *V-il* trouve son complément dans le terme focalisé en tête.

On supposera par conséquent que l'inversion complexe est une suspension de l'assertion, et que cette suspension de l'assertion est à interpréter en fonction du terme initial.

6. Les points de contact de *que V* et de IC

Après cet examen rapide de l'inversion complexe, il est intéressant de constater qu'il existe quelques points de contact entre ces deux phénomènes syntaxiques qui ne devraient jamais avoir la même distribution, puisque l'un ne se trouve que dans les formes subordonnées et l'autre ne se trouve que dans les indépendantes ou principales:

(XII) Alternance *que V* / IC.

(1) Cas de subordination par dépendance immédiate, ou structures de type *X V-il*:

(a) questions partielles: *Où est-il? / Où qu'il est?* (fr pop)

(b) sous-classe des modalisateurs de l'assertion, type VIII-1:

Peut-être qu'il viendra/ Peut-être viendra-t-il

(c) incises (fr. standard vs.fr.pop.)

(2) En corrélation:*Parle-t-il, et/que tous obéissent/Qu'il parle, et tous obéissent*

Comment interpréter ces données? Il faut sans doute distinguer ici les faits listés en (XII-1) des faits en (XII-2). En (1), les termes en tête en (a) et (b) sont des prédicats, ayant pour argument le verbe. Mais à la différence des verbes des principales, ils sont susceptibles de s'intégrer au niveau syntagmatique dans la construction de leur argument. Il se peut qu'ils entrent dans la structure même de la subordonnée, au niveau

de la position du spécifieur de C -bien évidemment pour les pronoms interrogatifs, peut-être aussi pour les adverbes de la classe de *peut-être*. Sans autre contexte, ils permettent soit l'occurrence de *que* en C, soit l'absence de marque et de contrôle, permettant l'inversion complexe.

Les incises sont un cas à part: ce sont bien des assertions, dont la complétude énonciative est assurée par le discours direct introduit comme un terme focalisé; la subordination (qui n'existe qu'en français très familier ou populaire) n'a pas de justification prédicative, elle est une conséquence de surface de la focalisation sur l'énoncé rapporté.

L'autre classe de contextes, les phrases à corrélation (pour une étude détaillée et qui reste la principale référence, cf. Allaire, 1977), manifeste pleinement le fonctionnement énonciatif dont on a parlé, qui est très proche. En effet, la corrélation, en intégrant les propositions dans un schème plus vaste, fait disparaître les interprétations par défaut, d'ordre pour *que P*, ou d'interrogation pour l'inversion complexe.

(14) *Qu'il parle, et tous obéissent / Parle-t-il, et tous obéissent*

Dans ce cas, la chaîne <que, subjonctif> est utilisée sans qu'il y ait subordination explicite: le schème syntaxique impose seulement deux phrases dont la première sert de pôle de référence situationnel à la seconde.

La subordination explicite exclut en effet le *et*, comme le montre la phrase en *si* qui a la même organisation énonciative:

(15) *S'il parle, (*et) tous obéissent*

Il y a donc bien des phrases introduites par *que*, qui entrent dans une combinatoire syntaxique sans qu'il y ait subordination par rapport à la seconde phrase.

Cela ne veut pas dire qu'il y ait identité fonctionnelle complète entre ces phrases, construites avec un *que* énonciatif, et les phrases à inversion complexe. Car il y a une différence: ce n'est qu'avec l'inversion complexe qu'il est possible d'introduire la seconde subordonnée avec un *que*:

(16) *Parle-t-il, que tous obéissent / *Qu'il parle, que tous obéissent.*

Il ne peut s'agir d'une interdiction de deux indépendantes en *que* dont l'une serait coréférente à l'autre; on peut dire:

(17) *Qu'il arrive, que je puisse enfin m'en aller / ...et je pourrai enfin m'en aller*

Le *que* introducteur de la deuxième proposition de (16) n'est pas le *que* énonciatif dont on vient de parler. Il comporte probablement un index sémantique (des traits dans le spécifieur de C), à la manière des conjonctions employées comme pronoms relatifs: cet index réfère à la situation posée par le premier énoncé; on a là une sorte de consécutive, appuyée non sur un degré mais sur une situation. Donc, même si *que* en est la seule marque, il y a alors non juxtaposition, mais structuration syntaxique, avec une principale, et la seconde phrase en subordonnée. Pour cela, il faut que le *que* énonciatif soit absent: en effet, sa présence interdit autrement cette opposition entre une principale et une subordonnée qui est ici motivée par la relation causative, mais ne trouve aucun support en dehors de la conjonction.

Il en va de même dans les temporelles; ce n'est pas *à peine* qui est l'opérateur dominant dans les corrélées:

(18) *A peine a-t-il parlé, que tous l'applaudissent*

En effet, la relation est la même que dans:

(19) *Il n'a pas encore parlé, que tous l'applaudissent*

On en conclut qu'il n'y a pas ici de complémentarité entre *V-il* et *que*: le *que* marque la complémentation de la seconde phrase, non par rapport à la première, mais par rapport à un causatif, ou par rapport à un repère temporel. Le *que* en position médiane de ces corrélées n'a donc rien à voir avec le *que* énonciatif qui peut aussi apparaître (mais en tête) dans des constructions analogues, proches, presque identiques, mais sans subordination. Il est donc tout à fait intéressant de constater comme on l'a fait que l'emploi énonciatif de *que* bloque le *que* subordonnant.

On peut d'ailleurs se demander si l'inversion complexe peut, ou ne peut pas, structurer un schème syntaxique binaire de ce type. Dans ce cas, elle joindrait à sa fonction énonciative un rôle de connecteur qui est assez surprenant. Les exemples représentatifs existent bel et bien et sont du type suivant:

(20) *Il faudrait que les Corses retroussent leurs manches et ne se sentent pas fatigués à peine le mois de septembre est-il arrivé...(Radio: Fr.Inter, 29-8-95, journal de 8h).*

Il faut donc peut-être ajouter aux fonctions plutôt énonciatives de l'inversion complexe le rôle (très marginal) de marqueur de subordination.

7. Conclusion

Je me contenterai de résumer, en guise de conclusion, les principaux points en discussion, en les organisant autour de la position cruciale C.

On a trois valeurs possibles pour la position d'occurrence de la conjonction, C:

-C est libre: le verbe tensé est indépendant, à l'indicatif et la modalité énonciative exprimée syntaxiquement est l'assertion (affirmation/négation).

-C est lié ou occupé par *que*: soit le verbe tensé est dépendant (rection à distance ou dépendance immédiate), cette dépendance s'étendant à la modalisation énonciative; soit il est indépendant, et c'est la fonction énonciative qui justifie l'emploi de la conjonction.

-C est liée par l'inversion complexe: le verbe tensé est soit indépendant, soit en relation de dépendance prédicative (mais non grammaticale) par rapport à un terme en tête de phrase; il y a incomplétude énonciative, qui se focalise sur le terme initial, ou qui trouve son complément dans le second membre d'un schème de corrélation; enfin, il y a interprétation interrogative par défaut, hors de tout contexte.

La conjonction n'est donc que l'une des marques, opposée à son absence, mais aussi à une contrainte de position du verbe, qui régissent le fonctionnement grammatical et le fonctionnement énonciatif du Temps, donc du verbe. Les chevauchements entre les deux types de marques sont dûs à la similitude de la fonction énonciative.

¹ En français, on trouve parfois *que* devant l'infinitif, ou comme introducteur d'un complément sans verbe apparent ni ellipsé, mais il s'agit alors d'un autre terme, le *que* comparatif, analysable comme une sorte de pronom apparenté à *comme* affecté d'une négation (Muller, à paraître):

Il est plus que téméraire

Tu ferais mieux de te dépêcher, plutôt que d'attendre

² Les analyses courantes en grammaire générative décrivent cette construction comme un véritable cas d'inversion du sujet (il est postposé, sans que le verbe soit déplacé).

³ Il existe aussi des analyses opposées à Rizzi et Roberts, et qui ne supposent aucun déplacement du verbe: cf. Noonan, Hirschbühler et Labelle. Dans ce cas, on perd la similitude typologique.

⁴ Cet aspect explique l'étiquette attribuée par Damourette et Pichon à la conjonction: le terme "masque", parce que la conjonction permet d'enlever à une proposition la faculté de jouer le rôle de principale (§3045 et suivants). Pour Robert Martin, (1983-1992), *que* a "en dehors de son rôle syntaxique d'enchâssement", "de suspendre la valeur de vérité de la proposition qu'il introduit" (p110). Un point de vue analogue est soutenu par J.M.Léard (1992) et par A.Boone (à paraître).

⁵ Selon L.Kupferman (à paraître) le subjonctif crée des propositions "dépourvues de contour propositionnel dans la forme logique". il n'y a pas de temps indépendant, "et donc pas de spécification de la valeur de vérité dans un monde particulier". Le "temps" du Temps (les relations strictement temporelles) serait donc rendu dépendant de la phrase matrice, mais l'auteur ne précise pas ce qui se passe dans les structures que P isolées.

⁶ En fait, il n'existe pas d'emploi sans contexte de la conjonction *que* suivie de l'indicatif; ce qui y ressemble le plus, ce sont les constructions assez rares dans lesquelles un fort présupposé réintroduit l'indicatif, dans l'emploi comme terme détaché, mais il faut quand même un contexte:

Que Paul est venu, nous le savons tous

⁷ La différence entre l'interprétation énonciative: ordre, souhait, permission dans un cas, question de l'autre, pourrait tenir à l'opposition modale: l'indicatif de l'inversion complexe ancre la suspension de l'assertion dans la réalité contextuelle, et la présente alors comme aisément soluble par l'intervention de l'interlocuteur. On le voit bien dans ce cas où l'inversion du pronom sujet est une survivance de l'ancien français:

Puisse-t-il réussir vs.: Peut-il réussir

Le subjonctif procure l'équivalent exact de la structure en *que* sans inversion (et sans verbe modal):

Qu'il réussisse!

Références.

- Allaire, Suzanne, 1977: *Le modèle syntaxique des systèmes corrélatifs*, thèse (Rennes-2).
- Boone, Annie, 1994: "La complétive: un cas de nominalisation externe?", *Travaux de Linguistique*, 27, 29-42.
- Boone, Annie, à paraître dans C.Muller, éd.: "Les complétives et la modalisation".
- Borillo, Andrée, 1976: "Les adverbes et la modalisation de l'assertion", *Langue Française*, 30, 74-89.
- Damourette Jacques et Edouard Pichon: *Des mots à la pensée, Essai de grammaire de la langue française*, 1911-1940.
- Emonds, Joseph E., 1985: *A Unified Theory of Syntactic Categories*, Foris, Dordrecht.
- Gatone, David, à paraître dans C.Muller, éd.: "Subordination, subordinées et subordinants".
- Hirschbühler, Paul, et Marie Labelle, 1992: *Syntaxe du français, l'universel et le particulier dans la langue* (inédit, Montréal)
- Kayne, Richard S., 1975: "French Relative que", *Recherches Linguistiques de Vincennes*, 2 et 3.
- Korzen, Hanne, 1985: *Pourquoi et l'inversion finale en français, Etudes romanes de Copenhague*, 20.
- Kupferman, Lucien, à paraître dans C.Muller, éd.: "Observations sur le subjonctif dans les complétives".
- Léard, Jean-Marcel, 1992: *Les gallicismes*, Duculot.
- Le Goffic, Pierre, 1992: " Que en français: essai de vue d'ensemble", *Travaux linguistiques du Cerlco*, 5 (P.U.Rennes-2), 43-71.
- Martin, Robert, 1983-1992: *Pour une logique du sens*, PUF.
- Moline, Estelle, 1994: *Constructions subordinées en que: diversité ou polysémie*, thèse de Toulouse-2.
- Muller, Claude, 1984: "L'inversion du sujet clitique en français et la syntaxe du sujet", *Linguisticae Investigationes*, VIII-2, 335-362.
- Muller, Claude, 1994: "Combien faut-il distinguer de si?" dans: A.H.Ibrahim, éd.: *Supports, opérateurs, durées*, Univ de Besançon et Les Belles Lettres, 186-206.
- Muller, Claude, à paraître: "A propos de que comparatif" (Colloque Relex, Nanterre 1995, à paraître dans *Linx*.)
- Muller, Claude, éd., à paraître: *Dépendance et intégration syntaxique* (Niemeyer).
- Noonan, Moira, 1989: "Operator Licensing and the Case of French Interrogatives", *Proceedings of the Eight West Coast Conference on Formal Linguistics*, vol 8, 315-330.
- Pollock, Jean-Yves, 1989: "Verb Movement, UG and the Structure of IP", *Linguistic Inquiry*, 20, 365-424.
- Rizzi, Luigi et Ian Roberts, 1990: "Complex Inversion in French", *Probus*, 1-1, 1-30.
- Zribi-Hertz, Anne, 1994: "La syntaxe des clitiques nominatifs en français standard et en français avancé", *Travaux de linguistique et de Philologie*, 32, 131-148.